

Nouveau contretemps pour le Pacte d'excellence

LE RÉSUMÉ

L'opposition bloque deux décrets réformant le pilotage des écoles.

Or ces décrets sont indispensables pour pouvoir lancer le recrutement des premiers délégués aux contrats d'objectifs (DCO).

Nouveau contretemps pour le Pacte d'excellence. Désireuse de concrétiser un maximum de réformes prévues dans le Pacte avant la fin de la législature, la majorité PS-cdH est tombée jeudi sur un nouvel écueil qui devrait retarder encore un peu plus la réforme attendue du pilotage des écoles.

PS et cdH avaient en effet bon espoir de faire passer hier en commission deux projets de décret clés, avant une dernière séance plénière extraordinaire programmée jeudi prochain pour valider définitivement les deux textes avant les vacances parlementaires. Ces décrets sont en effet indispensables pour pouvoir lancer dès septembre prochain le processus de recrutement des premiers délégués aux contrats d'objectifs (DCO), une nouvelle fonction prévue par le Pacte pour améliorer la gouvernance des écoles.

Mais jeudi matin, en ouverture de la commission parlementaire, l'en-

semble de l'opposition MR, Ecolo et DéFI ont toutefois créé la surprise. Mécontente d'avoir eu moins d'une semaine pour examiner deux textes aussi importants, celle-ci a rassemblé les signatures nécessaires pour réclamer l'avis (dans les 30 jours) du Conseil d'État sur plusieurs dizaines d'articles rajoutés aux décrets après un premier avis émis par la juridiction administrative et sur lesquels les syndicats n'ont pas en outre eu l'occasion de remettre un avis. Cette demande de l'opposition rend de facto impossible tout vote avant l'avis du Conseil d'État.

«Manceuvres dilatoires»

La ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns (cdH) s'est dite «*choquée*» par ce qu'elle a qualifié de «*manceuvre dilatoire*» de l'opposition. Dans un premier temps, elle a indiqué qu'elle solliciterait plutôt cet avis sous le régime de l'urgence, ce qui réduit les délais à 5 jours seule-

ment, laissant ainsi entrevoir une adoption encore la semaine prochaine.

Mais, après concertation avec le Parlement, il est toutefois apparu qu'il ne serait plus possible d'organiser une nouvelle commission de l'Éducation la semaine prochaine, avant le début des congés parlementaires. L'avis du Conseil d'État n'étant désormais plus attendu avant fin août, l'adoption des deux décrets est dès lors renvoyée à septembre.

Sources de dissensions entre majorité et opposition, les décrets provoquent aussi des remous au sein même de la majorité. Signe de ce malaise, la députée Mathilde Vandorpe (cdH), d'habitude très investie dans les dossiers relatifs à l'enseignement en commission, brillait par son absence jeudi au Parlement.

Elle-même ancienne enseignante, elle n'est pas convaincue par le rôle des DCO et le sort réservé aux inspecteurs dans la réforme.

J-P.B. AVEC BELGA

Ces deux décrets provoquent des remous jusqu'au sein de la majorité.